

## FICHE BILAN

### FONDS DE TRAVAUX URBAINS (FTU)

### VILLE DE ROUBAIX

**QUARTIER CONCERNE :**  Est -  Ouest -  Nord -  Sud - X Centre

**TITRE DU PROJET :** Sécurisation rue Henri Dunant 129/C

**REFERENT TECHNIQUE DU PROJET :** Sandrine Hangard

**DESTINATAIRE DE LA SUBVENTION FTU :** Mairie des quartiers Centre

**LIEU DE REALISATION :**

rue Henri Dunant 59100 Roubaix

**OBJECTIFS INITIAUX DU PROJET :**

- Répondre aux demandes des habitants
- Assurer la sécurité des piétons et des bacs d'ordures ménagères

**DEROULEMENT DETAILLE DU PROJET :**

Il a été créé une zone unique sécurisée pour les conteneurs d'ordures ménagères avec implantation de 5 barrières et 4 potelets ainsi que la suppression de 3 places de stationnement pour cet espace pour garantir la sécurité et le passage des piétons.

**MODIFICATIONS EVENTUELLES DU PROJET :**

Néant

**ORIGINES ET CAUSES :**

Sur le quartier Anseele, rue Henri Dunant, le changement des horaires de ramassage des ordures ménagères ont impacté la sécurité des piétons et des conteneurs. En effet, les ordures ménagères classiques et les ordures recyclables sont maintenant récoltées le même jour, ce qui augmente le nombre de conteneurs sur la voie publique. La présence de tous ces bacs engendre une insécurité pour le cheminement des piétons sur le trottoir, au risque de les contraindre à passer sur la route. Les risques d'accidents sont multipliés avec la proximité de l'école Camus : beaucoup d'enfants et de parents circulent sur cet axe.

Afin d'améliorer la sécurité des piétons et des conteneurs des ordures ménagères, les habitants ont demandé à aménager les lieux.

**PARTENAIRES ASSOCIES :**

Mairie de quartiers Centre, Service Voirie, Service Propreté urbaine, Région Hauts de France

**NOMBRE D'HABITANTS MOBILISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE PROJET :**

Une trentaine d'habitants du quartier

**EVALUATION DU PROJET AU REGARD DES OBJECTIFS INITIAUX, RESULTATS OBTENUS (points positifs, difficultés, rencontrées, moyens mis en place pour y remédier...) :**

Aspects positifs :

Circulation piétonne sécurisée sur les trottoirs

Rassemblement des conteneurs sur une zone identifiée

Aspects négatifs : néant

Remarques/informations complémentaires : néant

**CALENDRIER DU PROJET REALISE :**

2<sup>e</sup> trimestre 2023

**PHOTOS DU SITE A AMENAGER :**



**PHOTOS DU SITE APRES TRAVAUX :**



## BUDGET REALISE DU PROJET

DEPENSES			RECETTES		
	Montant HT	Montant TTC		Montant HT	Montant TTC
<b>Achat :</b> Matières et Fournitures	5 barrières : 2 200 €  (440€ l'unité posée)  4 potelets : 608 €  (152 €HT l'unité posée)	5 barrières : 2 640 €  4 potelets : 729.60 €	Ville : Mairie des quartiers Centre :	1 404 €	1 965.60€
<b>Services extérieurs :</b> Location Entretien Maintenance Déplacements			Conseil Régional :	1 404 €	1 404 €
<b>Charges de personnel</b>			Autres recettes :		
<b>Autres frais</b>			Ressources propres :		
<b>TOTAL</b>	<b>2 808 € HT</b>	<b>3 369.60€ TTC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 808 € HT</b>	<b>3 369.60€ TTC</b>

*Proratisation de la facture du marché public « Potelets » pour 5 barrières et 4 potelets posés.*

<b>SIGNATURE DU REFERENT TECHNIQUE DU PROJET :</b> Sandrine Hangard	Fait à Roubaix, le 09/10/2023
--	-------------------------------

<b>DATE D'ACHEVEMENT DU PROJET FTU :</b> 30 avril 2023
---



14 rue Marcel Malbranque  
59480 ILLIES  
Email : [contact@creapav.fr](mailto:contact@creapav.fr)  
Tél : (33) 09 65 16 14 76

**VILLE DE ROUBAIX**

17 Grand Place

59066 ROUBAIX CEDEX 1

**Facture n° F-2023069 du 24/04/2023**

Chantier : CAMPAGNE MOBILIER URBAIN - MARS 2023

N°	Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T
1	TRAVAUX DU MOIS DE MARS 2023 MARCHE : 2022026 ENGAGEMENT N° I15020230001 SUIVANT DETAIL ET METRES CONTRADICTOIRES	U	1,00	14 648,00	14 648,00

Facture (EUR)

Total HT	14 648,00
TVA	2 929,60
<b>Total TTC</b>	<b>17 577,60</b>
<b>Net à payer</b>	<b>17 577,60</b>

% TVA	Base	Total TVA
20,00	14 648,00	2 929,60

Mode de règlement : Règlement par virement

Délais de règlement : Règlement à 30 jours

Echéance : 24/05/2023

sur notre compte bancaire : FR76 1627 5006 0008 0005 9394 853

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 Euros (art D441-5 du code du commerce)

Tout retard de paiement engendrera une pénalité de retard calculée sur la base de taux BCE+ 8 points

**PS : Proratisation de la facture du marché public à hauteur de 5 barrières (440€ l'unité) et 4 potelets (152€ l'unité).**

Données de livraison

Lieu : 999 997  
HOTEL DE VILLE  
17, GRAND' PLACE  
59100 ROUBAIX

Données de facturation

Les factures sont à adresser à :  
Monsieur le Maire Ville de ROUBAIX CS  
70737 59066 ROUBAIX Cédex 01

Les factures sont à déposer sur :

**chorus-pro.gouv.fr**

en communiquant les informations suivantes

Engagement juridique **I150 20230001**

(obligatoire)

Code service ESPACES\_PUBLICS

(recommand

61 501

CREA'PAV  
SARL  
14 RUE MARCEL MALBRANQUE

59480 ILLIES

Vous pouvez consulter le règlement de vos factures sur le site internet : [www.ville-roubaix.fr](http://www.ville-roubaix.fr)  
Rubrique Espace Pro / Espace fournisseur

N° SIRET de la collectivité : 21590512600011

Marché n° : 2022026

OBJET DE LA DEPENSE :

CAMPAGNE DE POSE DE MOBILIER DE MARS 2023  
DATE DE DEBUT DES TRAVAUX LE 15 MARS 2023  
DATE DE FIN DES TRAVAUX LE 30 AVRIL 2023

**28 000.00 Euros T.T.C.**

INSTRUCTIONS A L'USAGE DES FOURNISSEURS :

Les mémoires ou factures doivent :

- Indiquer le service émetteur et le nom du débiteur :
- Préciser la date des livraisons ou d'exécution des travaux, ainsi que la référence du bon de commande (N° engagement) de travaux, à moins que ceux-ci ne soient repris à la série ou sur bordereau,
- Faire apparaître d'une manière distincte le taux et les montants des taux de T.V.A.
- Etre arrêtés en toutes lettres, datés, signés, sauf s'ils sont établis par un procédé mécanographique, sur papier à en-tête du fournisseur
- Préciser le n° d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers, le n° d'identité de l'entreprise ainsi que le mode de règlement avec l'indication exacte du libellé du compte,
- Etre exempts de toutes rectification ou rature, sauf approbation par l'entrepreneur ou le fournisseur,
- Etre adressés obligatoirement à Monsieur le Maire, la dernière date de téléchargement indiquée sur chorus portail pro servant seule de justificatif pour la date de dépôt en Mairie. Règlement à 30 jours à partir de cette date (décret n° 2002-232). En cas de retard de règlement, les intérêts moratoires seront calculés sur la base du taux B.C.E. majoré de 7 points.

Le non-respect de ces instructions entraînera le renvoi de la facture au Fournisseur.

Service émetteur :

INFRAST. CIRCULATION

Circuit de validation interne

Validé par STEPHANE VANGHELUWE le 07/03/2023 à 08h14  
Validé par DAVID ISSARTIAL le 07/03/2023 à 10H34

Signé électroniquement par :

Alexandre GARCIN

Date de signature : 11/03/2023

Qualité : Adjoint au Maire

(Exemplaire fournisseur)

## CAMPAGNE DE POTELETS MARS 2023

<i>Numéro de Prix</i>	<i>Descriptif</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire Hors Taxe</i>	<i>Quantité situation 1</i>	<i>Total HT</i>
188	FOURNITURE ET POSE DE POTELET ACIER A SCELLER HAUTEUR HORS SOL H 1.10M	U	145,00 €	56	8 120,00 €
189	FOURNITURE ET POSE DE POTELET ACIER A SCELLER H HORS SOL 1.20M	U	152,00 €	14	2 128,00 €
191	BARRIERE LONG 1.50 ML (à fournir par l'entreprise)	U	440,00 €	10	4 400,00 €
<b>TOTAL HT</b>					<b>14 648,00 €</b>